

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Nouveaux arrêtés fédéraux concernant les engagements de l'armée en
faveur des autorités civiles (MCF 07.038)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Burgos, Elie

Citations préféré

Burgos, Elie 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Nouveaux arrêtés fédéraux concernant les engagements de l'armée en faveur des autorités civiles (MCF 07.038), 2006 - 2007*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Armée	1
Activités internationales	1

Abréviations

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
KKJPD	Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren
<hr/>	
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Chronique générale

Armée

Activités internationales

POLITIQUE CANTONALE
DATE: 04.11.2006
ELIE BURGOS

En novembre, les cantons ont avoué, dans le cadre de la plateforme rassemblant le DDPS et la Conférence des directeurs des Départements cantonaux de justice et police, qu'ils ne pouvaient se passer de l'armée pour la surveillance des représentations diplomatiques étrangères en Suisse. Les parties ont bien examiné différentes variantes, comme par exemple le transfert de la responsabilité de cette surveillance entièrement à la Confédération ou l'engagement d'organisations de sécurité privées, mais celles-ci se sont révélées plus coûteuses. **Le DDPS et les cantons ont par conséquent décidé de maintenir le principe d'un engagement subsidiaire de l'armée dans ces tâches**, moyennant quelques adaptations. La Confédération a en effet promis d'envoyer désormais des soldats en service long ou des membres de la sécurité militaire pour effectuer ces missions de surveillance, ainsi que d'en financer 90% des coûts totaux au lieu de 80% comme c'était le cas jusqu'alors.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 30.05.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant les arrêtés fédéraux sur les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles pour la **protection des représentations étrangères** (mission AMBA CENTRO), le **renforcement du Corps des gardes-frontière** (mission LITHOS) et les **mesures de sécurité du trafic aérien** (mission TIGER/FOX), trois projets distincts présentés dans un même arrêté fédéral. Les engagements en service d'appui qui durent plus de trois semaines doivent en effet être approuvés par le parlement. Si les deux derniers engagements n'ont guère été contestés, l'engagement de l'armée en service d'appui pour la protection des représentations étrangères a régulièrement fait l'objet de critiques durant la phase pré-parlementaire. Dans le projet soumis aux chambres, le Conseil fédéral a proposé une réduction progressive des effectifs de l'armée engagés dans ces missions. Le maximum des effectifs de l'armée engagés jusqu'à présent pour ces trois missions était le suivant: AMBA CENTRO, 800 militaires; LITHOS, 200 spécialistes de la sécurité militaire; TIGER/FOX, 90 membres de la sécurité militaire. Le Conseil fédéral a proposé qu'à l'avenir, le nombre de personnes engagées soit limité comme suit: mission AMBA CENTRO, 125 militaires au plus, si possible des spécialistes de la sécurité militaire, et cela après une période de transition avec 600 militaires au maximum; mission LITHOS, 100 militaires, si possible des spécialistes de la sécurité militaire ou des militaires en service long; TIGER/FOX, 20 membres de la sécurité militaire. L'effectif maximal des militaires engagés passerait ainsi de 1090 militaires actuellement à 245. Le gouvernement a proposé que l'effort qui devrait par conséquent être consenti par les cantons en matière de personnel civil pour la protection des ambassades (206 au lieu de 120 policiers) soit indemnisé chaque année par la Confédération à hauteur de 22,68 millions de francs au maximum.²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 19.12.2007
ELIE BURGOS

Au **Conseil national**, les débats ont été très partagés et plusieurs minorités se sont formées. Une minorité verte emmenée par Josef Lang (pe, ZG) a proposé de n'entrer en matière sur aucun des trois projets, estimant que ceux-ci contribuaient à renforcer la militarisation de la sécurité intérieure et, d'autre part, que les militaires n'ont pas les compétences acquises par les policiers et les douaniers en matière de sécurité civile. Deux autres minorités formées par la gauche et les Verts ont demandé le renvoi des projets 1 (AMBA CENTRO) et 3 (TIGER/FOX), respectivement. La minorité Günter (ps, BE) a ainsi demandé le renvoi du premier projet au Conseil fédéral en le chargeant de confier aux cantons et aux villes concernés un mandat de prestation prévoyant d'augmenter les effectifs de leurs corps de police dans le cadre de la surveillance des ambassades. Elle estimait également que l'assistance de l'armée dans le cadre de cette protection ne devait être accordée que dans des cas exceptionnels. Une minorité emmenée par Hans Widmer (ps, LU) demandait quant à elle le renvoi du troisième projet au Conseil fédéral, chargeant ce dernier de confier aux cantons un mandat de prestation en matière de sécurité dans le trafic aérien, avec obligation d'augmenter leurs effectifs de police. Suivant l'avis de la majorité de la commission, les partis bourgeois se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière sur les trois projets, soulignant l'importance de ces trois arrêtés fédéraux et rejetant l'argument de militarisation de la société avancé par les opposants. Le plénum a finalement voté l'entrée en matière par 131 voix contre 30, puis rejeté les deux propositions de renvoi

par 105 voix contre 62 et 108 voix contre 63, respectivement. Lors de la discussion par article, une minorité Boris Banga (ps, SO) a proposé d'augmenter les effectifs du Corps des gardes-frontière de 200 fonctionnaires, en reprenant les postes de la sécurité militaire, afin de s'assurer que seuls des spécialistes seraient formés aux fonctions de garde-frontière. Les députés ont toutefois rejeté cette proposition par 96 voix contre 57, suivant l'avis du conseiller fédéral Samuel Schmid, qui estimait qu'une telle décision ne pouvait être prise dans le cadre de ce projet. **Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a adopté les trois projets**, dans des proportions deux tiers/un tiers, Verts et socialistes s'opposant en bloc à chaque projet.⁵

1) AZ, Lib. et LT, 4.11.06.

2) FF, 2007, p. 4643 ss.

3) BO CE, 2007, p. 1164 ss.; BO CN, 2007, p. 1460 ss.; FF, 2008, p. 137 s.